



HAL
open science

La question environnementale dans les Amériques

Anne-Lise Boyer, Pierre Gautreau

► **To cite this version:**

Anne-Lise Boyer, Pierre Gautreau. La question environnementale dans les Amériques. Laurent Faret; Jean-Yves Piboubès. Géopolitique des Amériques, Nathan, 2022, 9782091674803. halshs-03789769

HAL Id: halshs-03789769

<https://shs.hal.science/halshs-03789769v1>

Submitted on 27 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour citer ce chapitre :

Boyer A & Gautreau P. 2022. La question environnementale dans les Amériques (chapitre 7). In : Faret L & Piboubes J-Y. *Géopolitique des Amériques* : 127-142. Nathan.

La question environnementale dans les Amériques

Le continent américain multiplie les paradoxes environnementaux : son passé colonial a façonné une relation extractiviste* à la nature, mais c'est aussi là que naissent les premières politiques de protection de l'environnement et où s'élaborent des propositions alternatives de portée mondiale. Des grands espaces arctiques ou patagoniens à la forêt amazonienne, du mouvement pour la justice environnementale aux revendications autochtones, le continent fournit imaginaires politiques et pistes d'action pour contester les effets environnementaux de la mondialisation. La dimension géopolitique de la question environnementale dans les Amériques tient donc à la fois à son histoire, à celle de ses territoires, mais aussi pour la période actuelle à son sens et son poids dans le débat international sur l'Anthropocène. Lieu d'invention de la plantation esclavagiste comme modèle économique d'exploitation du vivant et des hommes tout autant que de l'accaparement des terres des populations amérindiennes, la région symbolise à elle seule la violence de l'appropriation du vivant du monde contemporain. Lieu par excellence d'exercice de l'impérialisme du Nord sur les pays de sa moitié sud, on y observe l'imbrication profonde entre tensions pour la souveraineté des États et dégradation de l'environnement. À plusieurs reprises, l'internationalisation de la question environnementale au XX^e siècle est passée par les Amériques, des marées noires sur la côte pacifique des États-Unis à la Conférence de Rio en 1992, de la déforestation du « poumon » amazonien aux débats sur la contribution inégale des nations au changement climatique. De ce fait, le continent peut être considéré comme un laboratoire pour les enjeux de géopolitique environnementale. Ce chapitre propose ainsi d'explorer les rapports de force entre les acteurs mobilisés par cette question.

Chronologie

1872 : Yellowstone, à l'Ouest des États-Unis, premier parc national au monde.

1892 : fondation du Sierra Club à San Francisco, première organisation de protection de l'environnement au monde.

1932 : Création du Parc pour la Paix Waterton-Glacier à la frontière États-Unis/ Canada

1970 : Adoption par les États-Unis du *National Environmental Protection Act*, premier code de l'environnement au niveau mondial.

1982 : mise en service du barrage d'Itaipú à la frontière Brésil/Paraguay.

1988 : lancement par le Brésil de son programme d'observation de la terre par satellite.

1992 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro.

1997 : Les États-Unis ne ratifient pas le protocole de Kyoto.

1999 : Création du Territoire du Nunavut au Canada, géré par les Inuits.

2000 : Guerre de l'eau en Bolivie contre la privatisation du système municipal des eaux à Cochabamba.

2004-2012 : huit ans de baisse continue du taux annuel de déforestation au Brésil.

2017 : Donald Trump retire les États-Unis des accords de Paris.

2016 & 2019 : Élection de D. Trump à la présidence des États-Unis puis de Jair Bolsonaro au Brésil, deux présidents ouvertement climato-sceptiques.

2018 : les États-Unis, premiers producteurs mondiaux de gaz naturel et de pétrole.

2021 : Convention d'Escazú, convention régionale sur l'accès à l'information, la participation et la justice en matière environnementale en Amérique latine.

2021 : Loi sur les investissements et les emplois dans les infrastructures (transports, réseau d'approvisionnement en eau et en électricité et adaptation au changement climatique) du Président J. Biden.

* *Extractivisme* : modèle économique fondé sur des activités qui ponctionnent d'importantes quantités de ressources naturelles, principalement destinées à l'exportation : agriculture productiviste fortement capitalisée, mines et hydrocarbures, sylviculture industrielle, méga-barrages hydroélectriques.

I. Un continent à la source de controverses environnementales mondiales

A. L'extractivisme entre Eldorado et dépendance

Le continent américain dans son entier se caractérise par l'exploitation intensive des ressources naturelles, en lien avec son passé colonial. Les activités extractives y sont donc particulièrement présentes, avec des conséquences importantes sur les paysages, les écosystèmes et la santé des populations. En Amérique du Nord se sont ainsi succédées la ruée vers l'or du XIX^e siècle, la ruée vers le pétrole au XX^e et la ruée vers le gaz de schiste dans les années 2000. Aujourd'hui, les États-Unis sont le principal producteur de pétrole et de gaz du monde, résultat d'encouragements politiques menés à partir de la présidence de G.W. Bush (2001-2009) dans le but d'assurer l'indépendance énergétique du pays [Chapitre 6].

1. Les Caraïbes, symboles du « Plantationocène »

En Amérique latine, ce mode d'exploitation a plutôt approfondi la dépendance au fil des siècles. Les Caraïbes voient naître le modèle de la plantation tropicale, avec la spécialisation sucrière à destination de l'Europe, permise par l'importation massive de main d'œuvre esclave depuis l'Afrique. Ce modèle rentier, organisé en enclaves et fondé sur la destruction des écosystèmes et l'exploitation ou l'élimination des populations - esclaves africains, amérindiens - est présenté par Donna Haraway et Anna Tsing comme le symbole de l'asservissement de la nature et des humains sous l'Anthropocène, requalifié en « Plantationocène ». Il essaime d'abord vers l'Amérique du sud tropicale au XVI^e siècle (côtes du Brésil septentrional), puis vers l'Amérique Centrale et le sud esclavagiste des États-Unis au XVIII^e siècle. Les plantations bananières de la *United Fruit Company*, établies au Costa Rica puis au Guatemala dès la fin du XIX^e siècle pour fournir en fruits tropicaux le marché nord-américain, sont un avatar de ce modèle de la plantation. Il associe alors dégradation de l'environnement tropical au service d'une monoculture et accaparement des terres et exploitation sans vergogne des travailleurs. L'entreprise s'étend au XX^e siècle en Colombie, à Cuba, en Jamaïque, au Nicaragua, au Panama ainsi qu'à Saint-Domingue (Haïti). Dans les années 1990, le scandale sanitaire du chlordécone dans les Antilles françaises, un produit phytosanitaire toxique interdit en métropole mais longuement utilisé dans les bananeraies, démontre la persistance de ce modèle et de ses effets mortels sur les populations et les écosystèmes. Alors que les critiques politiques de ce modèle de la plantation ont longtemps insisté sur les effets de dépendance aux métropoles qu'il représente - on parle de « républiques bananières » - leurs critiques écologiques se multiplient depuis la fin du XX^e siècle.

2. Fronts extractivistes et économies dépendantes

L'extractivisme caractérise par ailleurs la progressive incorporation de l'environnement latino-américain à l'économie mondiale, sous les effets de « fronts » successifs. Aux anciens fronts miniers de la colonisation espagnole (Andes, Mexique) et portugaise (Minas Gerais) succèdent les fronts agricoles des terres basses au XX^e siècle. Les années 1950-1970 voient ainsi une première phase d'expansion aux dépens des forêts tropicales et subtropicales, dans le contexte du développementisme des années d'après-guerre. Ces fronts connaissent une seconde impulsion

à la fin des années 1990 et dans les années 2000, avec l'accroissement de la demande mondiale en aliments. Les crises de la dette, les ajustements structurels et la pénétration croissante des firmes transnationales agroalimentaires favorisent alors une puissante avancée de la déforestation. Celle-ci touche de plus en plus les écosystèmes forestiers secs (Chaco argentin, Cerrados Brésiliens), tout en continuant à progresser en Amazonie brésilienne humide ou en Amérique centrale, et à prendre de l'ampleur dans les autres pays du bassin amazonien (Colombie, Venezuela, Pérou, Bolivie). La dynamique de ces fronts répond principalement à la hausse des prix mondiaux des aliments au début du XXI^e siècle, puissamment relayée par la demande chinoise en soja et viande. Renforçant le profil agro-exportateur de l'Amérique latine, et donc sa dépendance aux marchés internationaux, cet extractivisme génère de plus en plus de conflits environnementaux*.

Dans les années 1990 également, de nouveaux fronts miniers émergent. Ils approfondissent la dépendance aux marchés consommateurs, même dans des anciens pays producteurs de pétrole comme le Venezuela. L'essentiel de sa production, soutien central de l'économie, est vendu aux États-Unis ou troqué avec Cuba en échange de divers services, médicaux notamment. Même les pays ayant quelque peu rééquilibré la répartition des revenus tirés de leurs gisements avec les opérateurs extérieurs - c'est le cas de la Bolivie en 2006 - restent dépendants de leurs capacités d'investissements pour l'exploitation, et n'ont pas réussi à créer une industrie nationale en la matière. Au XXI^e siècle, seul le Brésil a tenté de mettre sur pied une entreprise nationale d'exploitation pétrolière autonome (de l'ingénierie au raffinage), en dotant *Petrobras* de prérogatives nouvelles. Jusqu'à 2016, aucune entreprise étrangère ne pouvait obtenir de concession dans le pays sans association avec l'entreprise nationale, ce dispositif devant permettre à la fois le contrôle de l'exploitation des ressources par les transnationales étrangères, la montée en compétence du Brésil et l'essor d'un appareil industriel dédié à l'exploitation, le transport et la distribution des hydrocarbures, une flotte de plateformes et bateaux notamment. Suite au coup d'État institutionnel de 2016 ayant démis Dilma Rousseff de ses fonctions et au lancement d'une vaste opération anti-corruption largement controversée, ces dispositions ont été abolies, permettant opportunément aux entreprises étrangères de pouvoir opérer directement dans les gisements off-shore du *Pre-Sal*, sans obligation d'association avec *Petrobras* [Chapitre 6]

B. Le sauvage entre Wilderness et co-construction du Vivant

1. Une notion née avec la conquête violente de l'Ouest

Les Amériques alimentent le débat international sur les meilleures modalités pour assurer la conservation d'un environnement en crise, lui fournissant des notions aussi diffusées que controversées. C'est aux États-Unis que sont nées les premières démarches modernes de protection de la nature. En 1872, l'État fédéral crée le premier parc national au monde : Yellowstone dans l'État du Wyoming. En 1892, la première association environnementaliste est fondée à San Francisco, le Sierra Club, qui compte aujourd'hui 3,8 millions d'adhérents et près de 80 millions de dollars de budget. Les États-Unis fournissent notamment le paradigme resté central pour la conservation contemporaine, celui de *Wilderness*, qui renvoie à la nature sauvage et primitive à laquelle se seraient confrontés les premiers colons. Les controverses que cette notion suscite tiennent avant tout à leurs traductions territoriales et administratives : les espaces

« vierges » ne sont rien d'autre que des terres vidées de leurs habitants autochtones. L'outil de gestion principal issu de ce paradigme, l'aire protégée, a par ailleurs rapidement démontré ses limites pour conserver une nature dynamique et mobile, dont l'avenir est plus affaire de flux que de fixation de ses caractères patrimoniaux.

2. Diffusion et reconfigurations des principes de conservation

C'est justement en essayant en Amérique latine que le modèle de l'aire protégée, pourtant censé préserver la même *Wilderness* qu'au nord, a profondément évolué. Ce mouvement est à l'origine d'un nouveau paradigme, celui de la conservation « intégrée ». Dans les années 1980 et surtout 1990, la conservation de la nature promue par de grandes ONG d'origine étatsunienne nord-américaine ou européenne a convergé avec les luttes autochtones pour la reconnaissance des territoires des populations amérindiennes, dans des pays où celles-ci continuaient à occuper de vastes territoires. Fondée sur l'idée que conservation et défense de l'autochtonie se renforcent mutuellement, cette convergence a accompagné la multiplication des territoires dits « indigènes », désormais présentés comme des alliés de la conservation de la nature. En parallèle, la biologie tropicale, associée à l'archéologie, démontre qu'il n'est plus possible de parler de forêt « vierge », tant celle-ci a été modelée par des millénaires de présence autochtone. Ces découvertes - particulièrement frappantes dans le bassin amazonien où les signes d'occupation massive de l'espace antérieure à la colonisation se comptent par milliers - participent du renouvellement du paradigme de la conservation internationale : le vivant que nous connaissons ayant été co-construit par les populations autochtones et paysannes, c'est en défendant celles-ci et leurs pratiques que l'on défend efficacement la biodiversité.

Ce lien intime entre histoire des colonisations du continent, dynamiques démographiques des populations et paradigmes scientifiques explique la dimension géopolitique que prend la conservation de la nature. Celle-ci est en permanence soupçonnée de prolonger des rapports coloniaux, surtout lorsqu'elle est financée depuis le nord. Mais elle est également indissociable du « réveil indien » de la fin du XX^e siècle, et donc d'une réappropriation stratégique d'outils internationaux pour la survie de peuples marginalisés. Les tensions liées à l'émergence de territoires autochtones au sein d'États latinoaméricains pensés sur le modèle de l'État-nation européen vont alors se multiplier. Les ambiguïtés de ce mariage entre conservation et autochtonie sont nombreuses, l'essentialisation d'un rapport vertueux à la « nature » en étant la principale expression. En effet, alors que les enjeux environnementaux vont bien au-delà des espaces et des populations autochtones, c'est souvent à cela qu'ils sont réduits sur la scène internationale. Le métissage de la population, généralisé au sud du Rio Grande, mais aussi l'urbanisation massive, ne permettent plus de réduire la question environnementale aux seuls territoires autochtones.

* *Wilderness* : notion caractéristique du rapport à la nature en Amérique du Nord, traduite en français par "nature sauvage". Forgé dans le contexte de la conquête du nord du continent, il s'agit d'un concept culturel qui donne lieu au XIX^e s à la création des premiers parcs nationaux et à une littérature environnementaliste - H.D. Thoreau, J. Muir, R.W. Emerson - aujourd'hui critiquée pour sa contribution à l'effacement de la présence des populations autochtones sur ces terres.

C. La Justice environnementale entre droits civiques et géopolitique Anthropocène

1. Naissance aux États-Unis du mouvement pour la Justice Environnementale

Aux États-Unis, les années 1980 voient se développer des mobilisations locales au nom de la justice environnementale autour de problèmes liés à la pollution. Les cas du Love Canal dans l'État de New York (une décharge de produits toxiques enfouie sous une école), du comté de Warren en Caroline du Nord (stockage de mort-terrains* contaminés aux PCB dans une zone à forte majorité afro-américaine défavorisée) et de la Cancer Alley, le corridor pétrochimique entre Bâton-Rouge et La Nouvelle-Orléans en Louisiane qui connaît les taux de cancer les plus élevés du pays, sont emblématiques des luttes pour la justice environnementale. Cette notion, née du militantisme, vise à dénoncer plusieurs formes d'inégalités environnementales : les degrés différents d'exposition à un risque environnemental, l'accaparement des ressources environnementales, l'impossibilité à influencer les décisions concernant l'environnement et la non-reconnaissance des relations particulières que différents groupes sociaux et ethniques peuvent entretenir avec leur environnement. Aux États-Unis, les revendications de justice environnementale sont souvent portées devant les tribunaux, faisant valoir les lois fédérales de protection de l'environnement, la loi sur les droits civiques de 1964 ou encore la clause du Quatrième Amendement de la Constitution qui concerne la protection égale de tous les citoyens étatsuniens. Depuis 1994, aux États-Unis, la promotion de la justice environnementale fait partie des missions de l'*Environmental Protection Agency*. La pandémie de Covid-19 a contribué à remettre sur le devant de la scène les enjeux de justice environnementale, notamment dans les territoires autochtones : la nation Navajo par exemple a été touchée de manière disproportionnée par la Covid-19, avec le taux de cas positifs par habitant le plus élevé des États-Unis en 2020. En effet, alors que les conditions socio-économiques jouent un rôle déterminant dans la prévention et le traitement de la maladie, le manque d'accès à l'eau courante dans les réserves a particulièrement été mis en avant.

*mort-terrain : dans le vocabulaire de l'exploitation minière, le mort-terrain correspond au sol ne contenant aucune matière à mettre en valeur.

2. L'internationalisation de la question environnementale commence au Sud

Le mouvement pour la justice environnementale aux États-Unis reste initialement circonscrit à l'échelle nationale. La question écologique est d'abord, dans ce contexte, une des dimensions des demandes de reconnaissance d'égalité pour des catégories de populations discriminées et marginalisées. Ce qui va caractériser l'Amérique latine par rapport à l'Amérique du Nord, c'est la connexion immédiate entre des demandes de justice locale ou nationale et une internationalisation de la question environnementale. En témoigne par exemple l'impact qu'a eu l'assassinat en 1988 de Chico Mendes, leader du mouvement des *seringueiros* (collecteurs d'hévéa), qui avait réussi à mobiliser pour sa cause, au nom de la défense de la forêt amazonienne, les bailleurs de fonds internationaux et les grandes ONG de conservation. Cette capacité à connecter luttes locales et mouvements environnementaux internationaux est une particularité latinoaméricaine, qui différencie la région de l'Afrique ou de l'Asie, à l'exception peut-être de certains mouvements en Inde. Elle s'appuie à la fois sur la force de géo-symboles

mondiaux comme la forêt amazonienne et sur les liens historiques que les sociétés de cet « extrême occident » maintiennent avec les pays européens, ce qui permet d'interpeller plus facilement les gouvernements de ces pays. C'est sur ces leviers que le gouvernement de l'Équateur a tenté entre 2007 et 2013 de lever des fonds internationaux afin de lui permettre de ne pas mettre en exploitation les champs pétrolifères du Yasuní. Les efforts consentis par le pays afin de ne pas émettre de CO2 dans l'atmosphère, en gardant le pétrole sous terre, méritaient selon lui une coopération internationale puisque c'était la planète toute entière qui allait en bénéficier. Le projet n'a pas abouti par manque de fonds, à la fois pour des raisons politiques (antipathie de plusieurs pays envers un régime qualifié de « populiste »), mais aussi de quantification précise des bilans écologiques, le débat faisant alors rage sur le CO2 réellement capté dans ces forêts tropicales humides.

L'autre particularité latinoaméricaine est de penser la question environnementale contemporaine de façon régionale, grâce à des mouvements activistes en réseau, qui posent cette question en continuité avec des luttes anciennes, s. L'unité linguistique est également un puissant vecteur d'unification des formes de pensée et d'action, et a débouché sur l'adoption, en 2021, d'une convention régionale sur l'accès à l'information, la participation et la justice en matière environnementale, la Convention d'Escazú. Sur le modèle de la Convention de Aarhus pour l'Europe, cette convention a démontré la capacité des États de la région à penser collectivement une certaine articulation entre justice et enjeux globaux.

II. Crise environnementale, mutations territoriales et enjeux politiques

A. Territoires autochtones et conflits

La principale conséquence géopolitique de la convergence entre luttes autochtones et internationalisation de la question environnementale a été l'accroissement de la surface des territoires attribués sur des critères ethniques au sein des États de la région. Désormais, on reconnaît le droit à un territoire spécifique pour les autochtones, au nom de l'antériorité de leur présence dans la région. On conçoit également ces territoires comme une contribution de ces peuples à un effort mondial de préservation. En effet, en Amérique latine, le statut de la plupart de ces territoires inclut des clauses qui en font des aires protégées, et ils constituent dorénavant une part essentielle des surfaces dédiées à la conservation: 13 % de la surface du Brésil, plus de 20 % de celle de la Bolivie, 31 % de la Colombie. Au Canada, le Nunavut, créé en 1999 comme territoire géré par les Inuits, représente 20% de la surface continentale. [chapitre 4]

La superficie de ces espaces et leur position en marge des territoires nationaux expliquent l'ampleur des conflits environnementaux* portés par des groupes autochtones. En effet, depuis les débuts de la colonisation et encore aujourd'hui, la plupart des projets d'extension d'infrastructures, d'exploration minière ou pétrolière et d'accroissement des espaces agricoles touchent ces territoires. Aux États-Unis, avec la lutte contre l'oléoduc Keystone XL (voir Zoom), au Brésil avec les mobilisations contre les méga-barrages amazoniens (Belo Monte), en Bolivie avec l'opposition à l'autoroute devant traverser le parc national du TIPNIS, les peuples autochtones sont désormais souvent aux premières loges des conflits dits « environnementaux ». Ceux-ci débordent d'ailleurs largement les territoires officiellement reconnus, pour toucher les

régions historiques de peuplement autochtone. La région Mapuche du Chili, par exemple, connaît depuis les années 1980 de violentes tensions liées à l'expansion de l'industrie papetière qui a, sous la dictature de Pinochet, accaparé les terres de ses habitants. Les revendications mapuches sont systématiquement réprimées, avec comme dernier avatar la militarisation de la région par le gouvernement de Sebastián Piñera en 2021.

Dans le monde, le nombre de militants environnementalistes assassinés pour leurs activités politique est en augmentation, notamment dans le cadre de conflits miniers. Parmi ces victimes, 40% sont issues des peuples autochtones dans des pays comme le Brésil, la Colombie et le Mexique, les plus concernés par ces assassinats de défenseurs de l'environnement.

Définition : Conflit environnemental : opposition entre groupes sociaux antagonistes liée à l'environnement. Les conflits environnementaux se multiplient au XX^e siècle avec la construction d'infrastructures majeures (urbanisation, transport, industrie) impliquant des transformations territoriales et socioéconomiques notables, causant des problèmes d'accès et de contrôle des ressources naturelles, nuisances, menaces sur la santé et le bien-être.

ZOOM. Le conflit de l'oléoduc Keystone XL (2008-2021). L'oléoduc Keystone XL qui devait relier les champs pétrolifères d'Alberta (Canada) au Nebraska (États-Unis) est un projet particulièrement controversé. Il affectait des territoires autochtones dans les deux pays (Sioux, Lakota) ainsi que la plus grande réserve d'eau souterraine des États-Unis : la nappe phréatique Ogallala. L'opposition est d'abord menée par les organisations environnementalistes étatsuniennes. En 2011, plusieurs milliers de personnes ont formé une chaîne humaine autour de la Maison Blanche pour forcer Barack Obama à bloquer le projet. En 2013, entre 35 000 et 50 000 manifestants participent à un rassemblement organisé par le Sierra Club à Washington. Des manifestations simultanées de solidarité sont également organisées dans plusieurs autres villes des États-Unis, en Europe et au Canada. Alors que la Présidence Trump redonne vigueur au projet, les autorités autochtones s'emparent de la question. En 2017, les Sioux de Rosebud et d'autres nations tribales intentent un procès contre l'administration Trump pour de nombreuses violations des lois de protection de l'environnement dans le processus d'autorisation du pipeline. En 2021, le Président Joe Biden révoque définitivement le permis de construire et le projet est abandonné. Parmi les premières décisions prises à son entrée en fonction, Biden nomme Deb Haaland au Secrétariat de l'Intérieur. Originaire du Nouveau-Mexique et de la réserve Pueblo Laguna, elle est la première autochtone à occuper ce poste. Le Secrétariat de l'Intérieur supervise la gestion des terres fédérales et des ressources naturelles du pays mais aussi les relations du gouvernement avec les nations amérindiennes. Après l'administration Trump, l'une des plus hostile aux Amérindiens depuis un demi-siècle, la nomination de Deb Haaland marque un tournant dans la valorisation des connaissances et du leadership des nations autochtones aux États-Unis.

B. Des dynamiques forestières de plus en plus politisées

1. Déforestation et feux, des symboles mondiaux

Bien que les enjeux environnementaux dépassent largement les questions forestières, force est de constater que les forêts concentrent l'essentiel de l'attention publique contemporaine et les tensions géopolitiques associées. Les pays en développement restent dominés par la déforestation, tandis que Canada et États-Unis voient au contraire leurs surfaces forestières

augmenter, principalement par déprise rurale, à l’instar de tous les pays anciennement industrialisés. Malgré ces dynamiques contraires, l’ensemble du continent est touché par la politisation de la modification des forêts. Les méga-incendies, qui depuis la fin des années 2010 se multiplient dans les forêts du sud-ouest des États-Unis ou dans le Chili méditerranéen, soulèvent les enjeux croisés de l’accroissement de l’urbanisation dispersée dans des espaces soumis au changement climatique, et donc de la vulnérabilité liée à un paradigme d’aménagement du territoire non soutenable. En Californie, l’étalement urbain incontrôlé sur des espaces de plus en plus inflammables est ainsi mis sur la sellette [Chapitre 3]. Au Brésil et en Amazonie bolivienne, la hausse spectaculaire des feux de forêt en 2019 est liée quant à elle à une dérégulation des contrôles environnementaux. En Bolivie, cette hausse est liée à l’assouplissement des contraintes à l’accroissement des surfaces agricoles, voulue tant par les élites de l’agronégoce de l’est du pays (Orient) que par le gouvernement d’Evo Morales dans l’intention d’augmenter les exportations agricoles du pays. Au Brésil, c’est une conséquence directe de la volonté du président Jair Bolsonaro de démanteler une législation environnementale perçue comme frein au développement économique. Dans ces trois cas, la politisation des causes et conséquences de ces incendies a été liée, de toute évidence, à la dimension désormais internationale des questions environnementales. L’ampleur des incendies aux États-Unis et au Brésil a par ailleurs symbolisé les effets planétaires de l’accès au pouvoir de gouvernements ouvertement climato-sceptiques, même si dans le cas de Trump celui-ci n’avait pas de responsabilité directe dans l’accroissement historique de la vulnérabilité au feu du sud du pays.

2. L’espace des guérillas et d’activités illicites

En parallèle, les forêts les plus vastes continuent à abriter des activités et groupes sociaux qui mettent en échec les États centraux et alimentent une contestation implicite ou explicite de leur capacité ou légitimité à gouverner. La persistance de l’orpaillage illégal en Guyane française malgré la répression, principalement pratiquée par des Brésiliens, en est un exemple significatif. Les forêts colombiennes ont longtemps abrité plusieurs guérillas révolutionnaires (FARC, ELN), dont plusieurs groupes dissidents perdurent après les accords de paix signés en 2016. La non-application du plan de paix et l’absence d’amélioration des conditions de vie des populations rurales alimentent actuellement la résurgence de groupes opposés à l’État, qui tirent parti des espaces forestiers pour résister. Au Mexique, c’est là aussi dans un espace frontalier et forestier, celui de la forêt Lacandone aux confins du Guatemala, qu’a surgi en 1994 l’Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN). Ouvertement opposée à l’ALENA entrée en vigueur la même année, cette rébellion a, dès ses origines, associé demande de reconnaissance autochtone, droit à l’autodétermination et critique internationale du néolibéralisme. Devenu une source d’inspiration mondiale pour les mouvements critiques du capitalisme contemporain, les forces aujourd’hui appelées « néo-zapatistes » ont pu survivre en grande partie grâce à leur réduit forestier. Aujourd’hui, elles sont l’un des acteurs principaux, aux côtés des communautés autochtones et des organisations environnementalistes, de l’opposition au projet du Train Maya porté par le président mexicain Andrés Manuel López Obrador. Commencée en 2020, cette voie ferrée de plus de 1 500km a pour objectif de relier entre eux les sites touristiques de la péninsule du Yucatan et fait l’objet d’une importante controverse alors qu’une étude d’impact rédigée par le CONACYT, le Conseil national des sciences et des technologies, indique que sa construction aura des conséquences sur bien des zones naturelles protégées et sites archéologiques.

C. Eaux, glaces et partage de l'espace

1. Le passage du Nord-Ouest

Le changement climatique participe à des processus de réagencement des espaces et de mutations des conditions de vie des populations. La masse continentale du domaine arctique de l'Alaska et des provinces du grand nord canadien a connu des augmentations de 1,5 à 2°C des températures annuelles moyennes au cours des trente dernières années, parmi les plus fortes au monde. Alors que nombre de villages inuits, construits sur un permafrost (sol gelé en permanence hérité de la dernière période glaciaire) en cours de fonte, doivent être relocalisés sur des sites plus stables, on assiste aussi à l'apparition de nouveaux territoires, comme c'est le cas avec le passage du Nord-Ouest. À partir des années 2000, la fonte accélérée de la banquise dans l'archipel arctique canadien suggère que ce passage pourrait être ouvert au transport maritime. Plus courte et plus rapide, cette nouvelle voie entre l'Amérique du Nord et l'Asie permettrait de réduire jusqu'à 40 % les distances parcourues par les bateaux, de diminuer la consommation de carburant et par là, les émissions de CO₂. Une telle opportunité pose la question du statut du passage, soit comme détroit international ouvert au transit soit comme détroit appartenant aux eaux intérieures du Canada, et donc soumis à l'entière souveraineté de ce pays. Depuis les années 1960, le Canada a progressivement affirmé son contrôle sur le passage du Nord-Ouest. Si cette stratégie a pu soulever des tensions avec les États-Unis, elle ne crée pas pour autant de litiges importants. En effet, le Canada défend une position de régulateur de la navigation dans un environnement fragile, alors qu'une augmentation du trafic maritime dans l'archipel est susceptible d'accroître le rejet de polluants.

Le changement ne touche cependant pas que des espaces arctiques. Aux antipodes, si l'étroite bande de terre patagonienne souffre aussi de la hausse des températures, cela affecte surtout des milieux montagneux de relativement faible surface et peu peuplés.

2. La menace du manque ou de l'excès d'eau

Sur le plan des risques, de nombreux territoires américains sont aujourd'hui sous la menace du manque ou de l'excès d'eau. En lien avec la montée du niveau de la mer, le pourtour de la mer des Caraïbes est de plus en plus concerné par des inondations récurrentes, des problèmes de qualité d'eau (salinisation) et un risque de submersion de certains villages ou quartiers littoraux dont l'altitude ne dépasse pas quelques mètres. Par exemple, Puerto Rico, la péninsule du Yucatan au Mexique, et les pays d'Amérique centrale ont vu le niveau de la mer augmenté de près de 10 cm par rapport aux années 1960. Aux États-Unis, des villes comme Miami et Tampa Bay ont entrepris la surélévation des certaines rues et bâtiments, en parallèle de l'installation de pompes d'évacuation des eaux pour protéger les municipalités.

En Amérique du Sud, la vulnérabilité des grandes métropoles a augmenté drastiquement du fait de leur croissance durant la seconde moitié du XX^e siècle. Les capitales du piémont andin occidental (Lima, Santiago du Chili) ou les grandes villes situées à l'est de la Cordillère

(Mendoza en Argentine) dépendent pour leur approvisionnement des précipitations en montagne et des eaux issues des glaciers, en fort déclin. La ville de São Paulo connaît quant à elle de croissantes crises d'approvisionnement, le système de barrages construits dans la *Serra do Mar* ne suffisant plus à assurer l'approvisionnement d'une ville de 12 millions d'habitants. Pour les villes littorales de l'Atlantique soumises à des épisodes pluvieux d'une intensité croissante, le problème s'inverse avec des inondations touchant de très nombreux quartiers, des plus précaires aux plus centraux. Buenos Aires voit ses banlieues régulièrement touchées, tandis que sa voisine La Plata a perdu près d'une centaine d'habitants dans une inondation d'ampleur inédite en 2013.

D. La ville ou le nouveau front écologique

C'est sur une population massivement urbanisée - à l'exception de l'Amérique centrale et certaines régions andines- que pèsent aujourd'hui le plus les enjeux environnementaux. Les villes contribuent de façon considérable aux émissions de gaz à effet de serre, mais elles sont aussi les lieux les plus exposés aux problèmes environnementaux. La forte concentration de population et la densité importante d'infrastructures multiplient les enjeux face aux aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresses, inondations ou cyclones). Cette position génère des tensions au sein des pays eux-mêmes, nombre de métropoles mettant en œuvre des propositions plus ambitieuses que leur gouvernement national. En 2017, suite à la décision de Donald Trump de sortir des Accords de Paris, certaines grandes villes étatsuniennes réagissent en mettant en œuvre des initiatives pro-environnementales à rebours des décisions fédérales. Eric Garcetti, maire de Los Angeles, lance le Programme National d'Action Climatique des Maires des États-Unis, rejoint par 74 autres villes. En 2019, le maire de New-York Bill, de Blasio, lance un *Green New Deal* à l'échelle de la ville, avec une enveloppe de 14 millions de dollars d'investissements pour garantir une réduction de près de 30 % des émissions de CO2 d'ici à 2030. Les villes deviennent dès lors des acteurs centraux dans la prise en compte des questions environnementales et notamment dans la lutte contre le changement climatique. Cette dynamique vient consolider un élan lancé depuis la fin des années 1990 qui voit les politiques environnementales se développer avant tout au niveau local. Cette tendance se traduit à l'échelle mondiale par la création de réseaux de villes dans le but de promouvoir l'adaptation au changement climatique : le *Cities Climate Leadership Group* (C40) regroupe aujourd'hui une centaine de grandes métropoles, parmi lesquelles New-York, Los Angeles, Mexico, Guadalajara, Rio, São Paulo, Bogotá, Medellín, Lima, Quito, Santiago et Buenos Aires.

III. Environnements américains et souveraineté dans un monde globalisé

A. Le renouvellement des enjeux de souveraineté environnementale

1. Géopolitique de la conservation

Depuis la fin du XX^e siècle, l'environnement s'affirme pour l'Amérique latine comme une dimension de plus dans les relations de dépendance avec le reste du monde, et en particulier avec l'Amérique du Nord. À l'ancienne dépendance vis-à-vis de l'extraction des ressources, que

symbolisent aujourd'hui les entreprises transnationales (voir zoom) se rajoute celle vis-à-vis des politiques de conservation, initialement contrôlées depuis l'extérieur, et souvent assimilables à une ingérence. La spécialisation croissante du Costa Rica dans l'éco-tourisme, largement fomentée depuis les universités et par les ONG nord-américaines au cours des années 1990, a influencé profondément la gouvernance du pays. La Bolivie, durant ces mêmes années, a vu sa politique nationale de conservation influencée directement par les ONG internationales, la gestion de plusieurs aires protégées leur étant confiée. La politique forestière, quant à elle, fut élaborée par l'agence de coopération des États-Unis (USAID), qui a guidé la rédaction de la nouvelle loi votée en 1996. Cette influence extérieure a acquis un nouveau visage dans le Cône Sud, avec la formation d'un empire privé de la conservation. Le propriétaire de la marque de vêtements Patagonia, le californien Douglas Tompkins, a en effet acquis entre 1986 et 2015 près de 800 000 hectares en Patagonie chilienne et dans le nord-est de l'Argentine. Bien que sa veuve ait fait donation de plus de la moitié de cette surface au Chili en 2017, de nombreuses accusations d'impérialisme vert ont été portées du vivant de ce personnage, porteur d'une conception typiquement nord-américaine de la conservation, axée sur le mythe de la *Wilderness*.

Ces expressions remarquables de dépendance environnementale masquent des rapports moins évidents mais sans doute plus profonds. L'institutionnalisation de l'environnement dans l'Amérique latine après la Conférence de Rio* en 1992 est largement calquée sur l'architecture nord-américaine, plus précoce, et qui a fourni les principaux instruments de gouvernance qui se diffusent ensuite dans la région : aires protégées, agences de l'environnement, études d'impact. Dans les années 1970, alors que montent les pressions environnementalistes, le Congrès des États-Unis fait passer le premier code de l'environnement au monde sous la forme du *National Environmental Policy Act* qui oblige tous les décideurs aux États-Unis à prendre en considération les impacts de tout projet d'infrastructure susceptible de modifier l'environnement. Dans la même période sont signés le *Clean Air Act* (1970) pour lutter contre la pollution atmosphérique, le *Clean Water Act* (1972) pour la protection de la qualité de l'eau et l'*Endangered Species Act* (1973) qui vise à protéger les espèces menacées d'extinction. Enfin, l'État fédéral crée une agence de protection de l'environnement en charge de la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations, de la distribution des subventions fédérales en soutien à des programmes environnementaux institutionnels ou portés par des ONG, et de l'information du public. Dans les pays du sud du continent, ces outils devenus des modèles ont été en bonne part imposés dans le cadre des accords d'ajustement structurel des années 1980-1990. Ceci explique que l'aide au développement fournie dans ce cadre ait été dirigée vers la conservation plutôt que vers des questions de santé environnementale ou d'amélioration de l'environnement urbain, pourtant les principales préoccupations environnementales des gouvernements de l'époque.

Zoom. Entreprises transnationales et environnement. Présentes sur tout le continent, les entreprises transnationales agissent dans tous les secteurs d'activités et sont donc régulièrement pointées du doigt pour leurs effets environnementaux. Bien qu'agissant depuis la fin du XIXe siècle dans bien des pays, elles sont étroitement associées au néolibéralisme des années 1990, qui voit leur multiplication. Les luttes contre le « néolibéralisme » prennent ainsi souvent l'aspect de conflits locaux sur les sites d'exploitation de ce type d'entreprise. Historiquement impliquées dans les activités extractives minières, elles investissent depuis les années 1980 dans l'agriculture (des semences à la commercialisation), les services urbains (eau, transports), les énergies renouvelables. Si Canada et États-Unis hébergent les sièges sociaux de très nombreuses transnationales minières, notamment dans les Andes et les montagnes d'Amérique Centrale, de plus en plus de « translatines » émergent au XXIe

siècle : entreprises chiliennes de sylviculture investissant en Argentine, Uruguay ou sud du Brésil, firmes brésiliennes de construction d'infrastructures énergétiques et de transport impliquées sur tout le continent, entreprises pétrolières publiques du Venezuela ou du Brésil prenant pied dans les pays caraïbes ou la Bolivie. Ainsi, les transnationales ne viennent plus uniquement des puissances industrielles anciennes, mais de plus en plus de la proche région et, bien sûr, de Chine. Ces acteurs désormais majeurs de la dynamique des territoires concentrent les critiques sur leurs effets environnementaux. S'ils peuvent parfois agir de façon vertueuse du point de vue environnemental sur leurs sites d'extraction, leurs actions de lobbying politique cherche généralement à assouplir les législations des pays qui les accueillent. Ces acteurs sont sans conteste parmi les principaux responsables de la lenteur avec laquelle une régulation efficace des atteintes à l'environnement se met en place sur le continent. Il est très fréquent, par ailleurs, que les transnationales participent à la mise en place d'outils de régulation (zonages par exemple), de façon à affaiblir ces outils tout en se donnant une image de firmes soucieuses de l'environnement. En Amérique comme ailleurs, le contrôle par les consommateurs de l'action environnementale des transnationales, via des labels et mesures de « responsabilité sociale et environnementale » (RSE), est largement illusoire. En effet, la capacité des consommateurs à être réellement et précisément informés du modus operandi local des firmes reste très faible.

* Conférence de Rio ou Sommet de la Terre : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a eu lieu en 1992 à Rio, au Brésil. Elle a réuni dirigeants politiques, scientifiques et ONG de 179 pays dans un effort global visant à réconcilier l'impact des activités humaines et la protection de l'environnement. C'est notamment lors de cette conférence que sont prises les premières mesures de lutte contre le changement climatique à travers un accord multilatéral : la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUC).

2. Contrôle environnemental et légitimité internationale

Au XXI^e siècle, le contexte change et l'environnement devient un champ de lutte pour la souveraineté. L'essor des contestations du néolibéralisme est indissociable de la critique de ses effets environnementaux, et c'est autour de conflits pour une réappropriation des ressources que se structurent des mouvements sociaux cherchant à évincer les transnationales les ayant accaparées (guerre de l'eau en Bolivie en 2000). C'est sur cette lancée que la Bolivie d'Evo Morales (2006-2019) a construit son image internationale d'État « post-néolibéral ». Sa « nationalisation » des hydrocarbures - dans les faits une hausse substantielle des redevances payées par les entreprises étrangères - a été l'une des facettes de cette affirmation de souveraineté. Par ailleurs, la mise en avant de principes autochtones de relation harmonieuse à la nature (*Buen Vivir**), principes censés orienter le développement du pays, a joué un rôle essentiel pour que la Bolivie acquière une image internationale de pays à la fois innovant et contestataire de l'ordre mondial. De son côté, le Brésil a également joué sur le plan environnemental pour construire son image de pays sérieux et de leader du sud, en insistant avant tout sur ses capacités de maîtrise de la déforestation grâce à la combinaison de répression sur le terrain et d'un programme autonome d'observation par satellite des changements d'occupation du sol. La réduction notable du taux de déforestation entre 2004 et 2012 a été décisive pour asseoir une image internationale de pays incontournable dans la lutte contre la crise environnementale, image ensuite balayée par le gouvernement Bolsonaro.

Définition : *Buen vivir* : notion des Andes amérindiennes exprimant une relation harmonieuse à la nature. Elle est institutionnalisée au début des années 2000 en Équateur et en Bolivie, qui l'inscrivent dans leur constitution, dans une démarche de critique du mode occidental de développement, fondé sur la croissance et l'extraction non soutenable des ressources. Dans les faits, la notion a connu peu d'applications concrètes, et n'a pas conduit à de véritables changements du paradigme du développement.

B. La coopération régionale au risque des solidarités écologiques

1. La difficile mise en œuvre d'une intégration régionale environnementale

Bien que les questions environnementales soient intrinsèquement transfrontalières, celles-ci ont encore peu débouché sur des actions régionales d'ampleur, du moins en Amérique latine où la gestion commune de ressources partagées provoque plus de tensions qu'elle ne suscite de solidarités. Malgré des dizaines d'aires protégées situées en position frontalière, peu d'initiatives bi ou pluri-nationales de conservation sont réellement effectives. À titre d'exemple, le Parc Amazonien de Guyane française n'a pas de politique de coopération active avec son homologue brésilien, le Parc national des montagnes du Tumucumaque à l'est de l'Oyapock. Le domaine de l'énergie hydroélectrique est quant à lui représentatif des rapports de domination régionaux en défaveur des pays les plus pauvres (voir Zoom). Plus récemment, un long conflit a divisé Argentine et Uruguay entre 2003 et 2012 suite à la construction de deux usines papetières du côté uruguayen. Pendant plusieurs années, des résidents de la rive argentine ont bloqué le pont traversant la frontière du fleuve Uruguay, sans être délogés par la police fédérale argentine. Bien que des facteurs locaux puissants aient joué, et que l'absence de répression fédérale s'explique surtout par la dépendance aux mouvements sociaux de gouvernements argentins tout juste sortis de la crise de 2001, ce « conflit des usines » a démontré de façon criante l'incapacité du Mercosur et de ses membres à trouver des canaux diplomatiques et scientifiques de gestion de crise en matière environnementale.

ZOOM. L'argent hydroélectrique de la corruption paraguayenne : le barrage binational d'Itaipú. Le barrage d'Itaipú, à la frontière du Brésil et du Paraguay, sur le fleuve Paraná, symbolise la dépendance extrême de ce petit pays par rapport à son voisin en matière de gestion de ressources partagées. Construit entre 1973 et 1982 en temps de dictature de part et d'autre du fleuve, l'ouvrage reste le plus puissant du monde, devant le barrage chinois des Trois Gorges. L'accord de partage de l'énergie produite stipule que le Brésil s'arroge 90 % du total, assurant ainsi 20% de sa consommation électrique domestique. Par ailleurs, le Paraguay doit obtenir l'accord de son voisin s'il veut revendre une partie des 10 % qui lui échoient. Symbole de l'iniquité du partage des ressources, qui perdure au-delà de l'époque des dictatures, Itaipú est aussi un facteur clé de la corruption au Paraguay. La compensation versée par le Brésil - 120 millions de dollars annuels - alimente en effet des circuits occultes de financement, au détriment de politiques publiques dont ce pays très pauvre a un besoin criant. La courte période du gouvernement de centre gauche de Fernando Lugo (2008-2012), concomitant au gouvernement du Parti des Travailleurs au Brésil, a permis que la compensation brésilienne soit triplée. Malgré cette bonne volonté brésilienne, liée à une quête de leadership régional, cet accord a mis trois ans à être ratifié, et n'a toujours pas réglé la question de la libre disposition de son excédent par le Paraguay.

2. La gestion des ressources transfrontalières : un outil diplomatique ?

À la frontière entre les États-Unis et le Mexique, l'intégration régionale passe par des efforts de collaboration dans la gestion de ressources partagées dans le but de favoriser la stabilité politique et de consolider le développement économique régional. En 1944, les deux pays signent un traité qui répartit les eaux du Rio Grande (Río Bravo au Mexique), du fleuve Colorado et du fleuve Tijuana et crée la Commission internationale des frontières et des eaux. La partie étatsunienne est administrée par le Département d'État, et la partie mexicaine par le Secrétariat des Relations Extérieures. Le traité est évolutif et permet d'élaborer des accords subsidiaires (145 à ce jour). A partir des années 1990, avec d'une part la signature du traité de l'ALENA mais aussi avec le développement du paradigme de la gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin versant, cette institution joue un rôle de premier plan dans la construction de bassins transfrontaliers pilotes, notamment autour du Rio Grande/ Bravo et du fleuve Colorado (voir carte). En 2012, la *Minute 319* stipule qu'une partie de l'eau du Colorado doit être réservée pour contribuer à restaurer le delta du Colorado asséché du fait des pressions de l'agriculture intensive. Cet apport depuis les États-Unis répond à l'insistance du Mexique, et a été fortement soutenu par des groupes environnementalistes des deux pays. La gestion transfrontalière des eaux est aujourd'hui présentée au nord comme au sud comme une réussite. En effet, avec la *Minute 319*, c'est la première fois depuis des décennies que le fleuve Colorado atteint la mer de Cortez, sa destination naturelle. Ces efforts de coopération contribuent à dépasser des relations géopolitiques complexes à l'œuvre dans le contexte tendu d'une frontière sous pression : immigration illégale, narcotrafic, construction controversée du mur de Trump...



Découpages territoriaux :

- Frontière internationale
- Barrière
- Limite entre États
- Principale aire protégée

Gestion de l'eau :

- Principal fleuve
- Principales infrastructures
- Lac (réservoir)
- Barrage
- Projet de la Commission internationale des frontières et des eaux (IBWC)

C. Trump, Bolsonaro ou les embardées de l'écologie politique du nord au sud

1. Conséquences environnementales du tournant ultraconservateur

Dans le contexte actuel de forte polarisation politique, ce fonctionnement sur le mode du paradoxe entre préoccupations écologiques et exploitation de nouvelles ressources pour soutenir le mode de vie (étatsunien) ou s'inscrire dans la mondialisation (Amérique latine) peut donner lieu à des prises de position tranchées. Aux États-Unis, en 2016, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis vient mettre un frein aux initiatives vertes du plan de relance de son prédécesseur Obama. Il prend rapidement par décret plus d'une centaine de mesures afin d'affaiblir une protection de l'environnement qui représenterait un frein à la croissance. Preuve de l'importance désormais géopolitique des questions environnementales, le comportement des États en la matière influe sur leur réputation internationale. Le revirement radical du Brésil sous Jair Bolsonaro, tout particulièrement en matière de régulation des atteintes à l'environnement, a mis à bas près de vingt années d'efforts pour construire une image de pays responsable, justifiant sa position de leader parmi les émergents. Sous Trump, le retrait des Accords de Paris a beaucoup joué pour dégrader l'image du pays, perçu comme un partenaire non fiable face à la crise globale. La volonté de construire un mur le long de la frontière mexicaine, quant à elle, a autant choqué les défenseurs des droits des migrants que provoqué les critiques écologistes (voir Zoom).

L'attitude ouvertement écolo- ou climato-sceptique de ces deux gouvernements s'explique par un désintérêt voire un mépris pour la réputation extérieure de leur pays, qui les amène à considérer l'activisme environnemental comme une activité sans importance pour leur diplomatie. Mais surtout, ce sont leurs positionnement politiques qui leur font interpréter la protection de l'environnement comme une valeur étrangère à la Nation. Aux États-Unis, la droite chrétienne ultra-conservatrice fait largement campagne contre l'environnement, qui serait une idée "libérale". Trump met en scène un récit du déclin mis en tension avec la représentation mythique des États-Unis comme une terre d'abondance où l'exploitation intensive des ressources naturelles aurait permis d'asseoir la grandeur de la nation. Son élection a donc été analysée comme une pulsion identitaire contre ce qui peut être perçu comme une menace sur l'identité étatsunienne. Face à l'émergence du problème climatique, les velléités de régulation de l'utilisation des ressources naturelles marqueraient ainsi un aveu de faiblesse et iraient à l'encontre d'un élément central de l'identité étatsunienne : la capacité des héritiers d'une société de pionniers à domestiquer la *Wilderness*, dotée dans le pays d'une dimension civilisationnelle. Au Brésil, le tournant anti-environnemental est lié à la prise de pouvoir des lobbys de l'agrobusiness qui, dès 2012, commencent à dominer le congrès. Ce sont eux qui vont pousser au coup d'État institutionnel contre Dilma Rousseff en 2016, puis constituer un appui fondamental de Jair Bolsonaro, et enfin obtenir de son gouvernement le démantèlement des politiques et institutions environnementales.

2. Le Green New Deal

Plusieurs signes tendent cependant à montrer que l'environnement redevient un thème politiquement important dans ces deux grands pays. Si les pronostics indiquant que Lula da Silva

pourrait revenir au pouvoir fin 2022 se confirment, il fait peu de doute qu'il relancera une politique environnementale nationale et internationale. Aux États-Unis, lors de la campagne présidentielle de 2020, l'aile gauche du parti démocrate a proposé un *Green New Deal* pour faire du pays un modèle dans l'adaptation au changement climatique. Ce projet, inspiré de réflexions menées dès les années 2000, propose de se saisir de l'urgence écologique pour moderniser l'économie et créer des millions d'emplois dans l'économie verte et la transition écologique, au moyen de programmes d'investissements publics massifs. En novembre 2021, le Congrès approuve le plan d'investissement dans les infrastructures (transports, réseau d'approvisionnement en eau et en électricité, restauration écologique et adaptation au changement climatique) à hauteur de 1 200 milliards de dollars, interprétation du Green New Deal proposée par Joe Biden.

ZOOM. Les conséquences environnementales du mur de Trump.

Le mur de Trump (*Trump Wall*) est une expansion de la clôture entre le Mexique et les États-Unis lancée à partir de janvier 2017. Les États-Unis construisent ainsi de nouvelles barrières sur plus de 700 km (mais moins de 90 km là où aucune barrière n'existait auparavant), sous la forme principalement de clôtures en acier de 10 mètres de haut. S'il interroge sur les droits humains, ce projet a également soulevé une importante opposition environnementaliste. En effet, Donald Trump en décrétant l'état d'urgence a pu lever l'obligation d'établir des études d'impacts environnementaux évaluant les conséquences de cette infrastructure lourde, ainsi que du réseau routier à laquelle elle est associée. Pourtant, la région compte un nombre important de zones protégées (parcs nationaux, réserves de nature sauvage, terres tribales), côté mexicain comme côté étatsunien, qui sont l'objet d'efforts de conservation binationaux. Par exemple, la politique de réintroduction du loup gris du Mexique, le mammifère le plus menacé d'Amérique du Nord, est menacée par les clôtures qui gênent la circulation des populations de loups à la frontière et leur capacité à se déplacer entre les habitats appropriés des États-Unis et du Mexique. Par ailleurs, la militarisation de la frontière, notamment l'éclairage artificiel de nuit, a des conséquences sur les trajectoires de papillons migrateurs protégés à l'échelle mondiale, comme le papillon monarque.